

AGIR ENSEMBLE POUR LA BIODIVERSITÉ



PROJETS TERRITORIAUX DE BIODIVERSITÉ

Des solutions de compensation
dans vos territoires

CDC BIODIVERSITÉ



UNE DÉMARCHE FONCIÈRE ANTICIPÉE POUR UNE COMPENSATION OPÉRATIONNELLE



La solution à vos obligations

En tant que maître d'ouvrage et/ou industriel, vous devez mettre en œuvre la séquence ERC « éviter, réduire, compenser » pour vos projets d'agrandissement ou d'implantation et, si nécessaire, remplir vos obligations de compensation en respectant les exigences des services de l'État. Qu'il s'agisse de reboiser, de restaurer des habitats d'espèces protégées ou de recréer une zone humide, votre projet de compensation devra être soumis à l'avis des services de l'État dès votre demande d'autorisation environnementale.

Dans un contexte d'urbanisation croissante et de forte pression sur les milieux naturels, agricoles et forestiers, la recherche d'un site éligible à la compensation et sa maîtrise foncière sur le long terme (30 ans en moyenne) peuvent se révéler difficiles et devenir un risque pour la réalisation de vos projets.

Pour y répondre, nous avons développé l'approche **Projet territorial de biodiversité (PTB)**.

Par cette démarche, nous anticipons vos besoins de compensation et vous proposons des solutions rapides et adaptées, permettant d'optimiser vos coûts et d'assurer la cohérence écologique et territoriale de vos projets.

VOS AVANTAGES

Vous accédez à des terrains immédiatement disponibles grâce à la sécurisation anticipée du foncier. Le planning de vos projets est ainsi respecté.

Vous diminuez vos coûts grâce à la mutualisation des besoins de différents maîtres d'ouvrage sur un même site.

Vous externalisez vos risques techniques et financiers : CDC Biodiversité porte l'obligation de résultat des mesures compensatoires et assume les risques techniques et financiers afférents.

Vous contribuez à des mesures compensatoires de plus grande envergure, donc plus efficaces sur le territoire.

Vos projets sont cohérents avec les politiques publiques et menés en **impliquant des acteurs locaux compétents** dans le domaine de la biodiversité.



LES SITES PTB DISPONIBLES SELON VOTRE RÉGION



Avec le PTB, nous prenons en charge vos obligations compensatoires

Avant de vous connaître

- ▶ Nous recherchons du foncier, sur de vastes territoires, susceptible de répondre à vos obligations de compensation ;
- ▶ Nous faisons pré-valider par les services de l'État, les sites susceptibles de répondre à des obligations de compensation ;
- ▶ Nous réalisons les études écologiques pour caractériser les sites et identifier à quels types de mesures compensatoires ils peuvent servir (écologique, zones humides ZAN et défrichement) ;
- ▶ Nous achetons le foncier.

À l'issue de notre premier contact

- ▶ Nous identifions ensemble le site qui convient à vos obligations ;
- ▶ Vous le présentez dans votre dossier d'instruction auprès des services de l'État (DREAL, DDTM...), ce qui a pour effet de crédibiliser votre démarche ;
- ▶ Vous réservez la surface exacte du site qui répond à vos besoins dans le cadre d'un contrat de réservation foncière ;
- ▶ Nous vous proposons un contrat de long terme pour la mise en œuvre de vos mesures compensatoires sur ce site ;
- ▶ Nous vous accompagnons lors de vos échanges avec les services instructeurs et le CNPN.

Vous obtenez votre arrêté d'autorisation

- ▶ Le contrat de long terme est alors signé et le processus compensation est engagé, en répondant exactement à votre besoin sur toute la durée de votre engagement (30 ans, 50 ans, et plus) : élaboration du plan de gestion, réalisation des travaux de génie écologique, etc. ;
- ▶ Nous nous chargeons de présenter les résultats à l'administration qui montrent que vos engagements sont respectés.

Vous n'obtenez pas votre autorisation

- ▶ Vous êtes alors libéré de tout engagement vis-à-vis de CDC Biodiversité.



CDC BIODIVERSITÉ



Créée en 2008, CDC Biodiversité est une entreprise qui a pour objectif de concilier biodiversité et développement économique, au service de l'intérêt général.

Entièrement dédiée à la biodiversité, cette filiale du Groupe CDC intervient sur trois axes : conseiller, mesurer et renaturer.

Son expertise lui permet de conseiller et de former à toutes les thématiques biodiversité. Son outil Global Biodiversity Score mesure l'empreinte biodiversité des entreprises, des institutions financières et, à terme, des collectivités territoriales. Enfin, CDC Biodiversité met en œuvre des actions concrètes de renaturation sur le long terme, visant la création de gains écologiques quantifiés par des solutions fondées sur la nature.

CDC Biodiversité mène des partenariats étroits avec les acteurs du territoire, qui s'inscrivent dans l'engagement du Groupe CDC pour la transition écologique.

Devenue société à mission en 2022,
CDC Biodiversité a comme raison d'être :

«Parce que la biodiversité est essentielle, CDC Biodiversité agit pour sa restauration sur les territoires en créant, en expérimentant et en déployant des solutions de long terme avec les acteurs publics et privés.»

CDC Biodiversité
141 avenue de Clichy
75017 Paris

T. +33 (0)1 80 40 15 00
contact@cdc-biodiversite.fr



www.cdc-biodiversite.fr

SAS au capital de 17 475 000 euros - RCS Paris 501 639 587
Siret 501 639 587 00036 - APE 64.20Z - N° TVA Intracom. FR51501639587